

MAIRIE DE TREDUDER
4 RUE DE LA MAIRIE
22310

ARRETE annulant et remplaçant l'arrêté du 13 mars 2017
portant organisation de l'enquête publique sur le projet de plan
local d'urbanisme (PLU) de la commune de Treduder

Le maire de la commune de Treduder,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-9, L 153-19 et R 153-8 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 à L 123-19 et R 123-1 à R 123-46 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du **30 janvier 2015** prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols et élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du **12 mai 2016** prenant acte du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du **20 septembre 2016** présentant le bilan de la concertation publique et arrêtant le projet du plan local d'urbanisme

Vu les différents avis recueillis sur le projet de PLU arrêté ;

Vu la décision du **03 novembre 2016** de Monsieur le Conseiller délégué au tribunal administratif de Rennes ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Arrête

Article 1 :

Dans l'éventualité d'un transfert prévu par la loi n°2014-366 dite loi ALUR de la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales » à l'intercommunalité le 27 Mars 2017, induisant un changement d'autorité compétente, le Président ou le Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté suivant les cas se substituerait au Maire ou au conseil Municipal

Article 2 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de PLU de Treduder du **mardi 18 Avril 2017 au vendredi 19 Mai 2017 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.**

Article 3 : Monsieur Raymond LE GOFF, Directeur général de la Communauté de Communes de Guingamp en retraite, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Rennes et Monsieur Maurice LANDEL, Officier de marine en retraite, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Article 3 : Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Treduder, pendant la durée de l'enquête, du 18 Avril au 19 Mai 2017.

- les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00
- les samedis de 10h00 à 12h00-

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Treduder, 4 rue de la mairie -22310

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Treduder dès la publication du présent arrêté.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.treduder.fr ainsi que sur le site internet de la communauté d'agglomération www.lannion-tregor.com en cas de transfert de la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales » au 27 Mars 2017

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à treduder@wanadoo.fr.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 4 : Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le mardi 18 Avril de 9h00 à 12h00
- Le samedi 13 mai de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 19 Mai de 14h00 à 17h00

Article 5 : À l'expiration du délai d'enquête le vendredi 19 Mai à 17h00 , le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le maire de la commune de Treduder ou le Président de Lannion-Trégor Communauté en cas de transfert de la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales » au 27 Mars 2017 et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire de Treduder ou le Président de Lannion-Trégor Communauté en cas de transfert de la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales » au 27 Mars 2017 disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 6 : Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire de Treduder ou le Président de Lannion-Trégor Communauté en cas de transfert de la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales » au 27 Mars 2017 le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif et le maire de Treduder ou le Président de Lannion-Trégor Communauté en cas de transfert de la compétence « PLU,

documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales » au 27 Mars 2017 transmettra directement une copie au préfet des Côtes d'Armor.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Treduder et sur le site Internet www.treduder.fr ou au siège de Lannion-Trégor Communauté et sur le site internet www.lannion-tregor.com en cas de transfert de la compétence « PLU, documents en tenant lieu et cartes communales » au 27 Mars 2017 pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7 : Le conseil municipal ou le conseil communautaire en cas de transfert de la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales » au 27 Mars 2017 se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Article 8 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département. Il sera également publié sur le site Internet www.treduder.fr et sur le site internet www.lannion-tregor.com en cas de transfert de la compétence « PLU, documents en tenant lieu et cartes communales » au 27 Mars 2017.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, au siège de la mairie ainsi qu'aux entrées d'agglomération : Au Vesperic, à Croas ber, au Veuzit.

Article 9 : Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur René PIOLOT, maire de la commune de Treduder ou auprès du Président de Lannion-Trégor Communauté en cas de transfert de la compétence « PLU, documents en tenant lieu et cartes communales » au 27 Mars 2017.

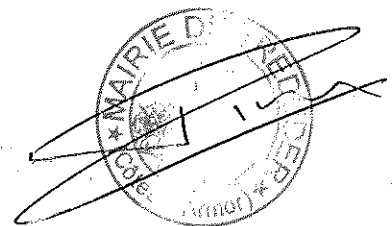
Article 10 :

Cet Arrêté annule et remplace l'arrêté du 13 mars 2017 portant organisation de l'enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Treduder

Article 11 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

Madame le Sous-préfet de Lannion
Monsieur le Commissaire enquêteur titulaire
Monsieur le commissaire enquêteur suppléant
Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes



A Treduder le 22 Mars 2017

Le maire, René PIOLOT